ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DOME FOREZ

45ème RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes coefficient 3

24 et 25 Octobre 2014

R E G L E M E N T P A R T I C U L I E R

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

♦ Parution du règlement	Lundi 22 Septembre 2014		
♦ Ouverture des engagements	Mercredi 24 Septembre 2014		
♦ Clôture des engagements	Lundi 13 Octobre 2014		à 24H00
♦ Parution du carnet d'itinéraire	Mercredi 15 Octobre 2014		
♦ Dates et heures reconnaissances	Les 18, 19 et 24 Octobre 2014	de 08h00	à 20H00

VENDREDI 24 OCTOBRE 2014

♦ Vérifications des documents	Salle Polyvalente THIERS	de 18H00	à 21H15
♦ Vérifications des voitures	Pré de la Foire THIERS	de 18H15	à 21H30
♦ Heure mise en place du Parc Départ	Pré de la Foire THIERS		à 18H15
♦ 1ère réunion Collège des Commissaires Sportifs	Salle Polyvalente THIERS		à 20H00

SAMEDI 25 OCTOBRE 2014

♦ Vérifications des documents	Salle Polyvalente THIERS	de 06H30	à 07H15
♦ Vérifications des voitures	Pré de la Foire THIERS	de 06H45	à 07H30
♦ Publication des équipages admis au départ	Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS		à 07H45
♦ Départ du Rallye - 1ère voiture (V.H.C.)	Pré de la Foire THIERS		à 08H45
♦ Arrivée du Rallye - 1ère voiture (V.H.C.)	Pré de la Foire à THIERS		à 17H54
♦ Vérifications finales	Peugeot Thiers Automobiles à THIERS		
♦ Publication des résultats provisoires du Rallye	Parc Fermé, Pré de la Foire à THIERS, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent		
♦ Remise des Prix	Podium, Pré de la Foire à THIERS, fin du Parc fermé		

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 24 et 25 Octobre 2014, avec le concours des Associations Sportives du Comité Régional Automobile d'AUVERGNE et avec le patronage des Villes de THIERS et de COURPIERE, le **45ème RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME.**
L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 256 en date du 09/09/2014.
Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° 31/R/N en date du 25/08/2014.

Comité d'organisation
Président : Jacques COURTADON
Membres : Jean APPARAILLY - François CHASSAGNOL - Didier DAUTHEREAU - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK - Serge PEGOLOTTI

Secrétariat permanent **A.S.A. DOME-FOREZ** 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Site : **www.asadomeforez.com**
Tél. 04 73 92 87 19 (HB) - 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83
Fax 04 73 90 82 09 - E-mail : domeforez@wanadoo.fr

Permanence du Rallye	Salle Polyvalente THIERS	Vendredi 24 octobre de 18H00 à 22H00
	Salle Polyvalente THIERS	Samedi 25 octobre de 06H30 à 22H00

1.1. Officiels

♦ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Josette MARTIN.	Lic. 75
	Membres	Jean Paul BEGON	Lic. 17792
		Dominique LASSUS	Lic. 30953
♦ Directeur de Course		Albert HURARD	Lic. 1057
♦ Directeurs de Course Adjoints		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
		Michèle MARTIN	Lic. 1123
		Max KUHN	Lic. 11079
♦ Directeurs de Course Délégués aux E.S	ES 1	Jean RENAULT	Lic. 1871
	ES 2	Marc HABOUZIT	Lic. 7145
	ES 3	Jean Paul FRANCOIS	Lic.162919
♦ Adjoint à la Direction de Course délégué aux VHC		Patrice BESQUEUT	Lic. 2413
♦ Adjoint à la Direction de Course délégué ouverture		Alain RENAUDIER	Lic. 5250
♦ Adjoint à la Direction de Course délégué aux parcs		Didier DAUTHEREAU	Lic. 7738
♦ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic .16970
♦ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Responsable V.H.	Bernard COQUET	Lic. 1324
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Gérard JOUVHOMME	Lic. 51582
		Hervé CANTAT stagiaire	Lic.207953
♦ Chargés des Relations avec les Concurrents		Josyane HURARD	Lic. 1053
		Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
♦ Juge de faits		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
♦ Chargé des Relations avec la Presse		Pascal DERUEM	Lic. 61941
♦ Responsable des Commissaires		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
♦ Contrôle de la mise en place de la sécurité		François CHASSAGNOL	Lic. 15142
♦ Vérifications administratives et classements		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
♦ Secrétaire du Meeting		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
♦ Chronométrage Fédéral	Chronométreurs C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		

1.2. Eligibilité Le 45ème Rallye National des MONTS DOME compte pour :
- la Coupe de France des Rallyes 2015 – Coefficient 3
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez

1.3. Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception et les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com. Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle Polyvalente "Jo Cognet" – Pré de la Foire à THIERS. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les véhicules de course rentreront immédiatement en Parc Fermé et gardé au Pré de la Foire à THIERS. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Peugeot Thiers Automobiles – 52 avenue Léo Lagrange à THIERS. (Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.)

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 45ème Rallye National des Monts Dôme doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 Octobre 2014 à 24h00

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures maximum, Rallye V.H.C. compris.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des Organisateurs **450 euros**
- aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ **410 euros**
- aux équipages 50 % ASA DOME FOREZ **430 euros**
- aux équipages dont le pilote est domicilié hors Départements :
Allier – Cantal – Loire – Hte-Loire et Puy-de-Dôme **430 euros**

b) sans la publicité facultative des Organisateurs **900 euros**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. Ordre des départs

Le premier concurrent du rallye national partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.
Conforme au règlement standard F.F.S.A. pour la première section – Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après la première E.S.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4 1 – Voitures autorisées : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 3 1.1- Assistance : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Un parc d'assistance est prévu au Pré de la foire à Thiers, situé après le parc de regroupement. Le changement de pneumatiques sera autorisé à la sortie du Parc Départ avant passage sur le Podium. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

4 3 2.3- Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 6 – Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.
- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1 -.Description

Le 45ème Rallye National des MONTS DOME représente un parcours de 230,400 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **109,200 km**.

Les épreuves spéciales sont :	**ES 1, 4 et 7**	Vollore-Ville - L'Aire	13,950 km	3 fois
	ES 2, 5 et 8	Les Mines – La Burie	14,700 km	3 fois
	ES 3, 6 et 9	Chossière – Sapt	7,750 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. Reconnaissances Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu exclusivement le week-end des 18 et 19 octobre et le vendredi 24 Octobre de 08H00 à 20H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. - Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Chefs de poste et Commissaires : Chasuble orange - Relations Concurrents : Chasuble rouge

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

*** PRIX EN ESPECES** (cumulables)

Classement général
- au premier 600 euros
- au deuxième 450 euros
- au troisième 350 euros
- au quatrième 200 euros

Classement par groupes (6 groupes)
- au premier 350 euros si 5 partants ou +
- au deuxième 250 euros si 8 partants ou +
- au troisième 150 euros si 15 partants ou +

Classement par classes (23 classes)

	1 partant	de 2 à 5	de 6 à 9	de 10 à 13	14 et plus
1er	**225 €**	**450 €**	**450€**	**450€**	**450€**
2ème			**300€**	**300€**	**350€**
3ème				**180€**	**250€**
4ème					**150€**

Classement Dames : à la première si 3 équipages féminins au départ : 200 euros

*** COUPES** (non cumulables) - Liste non limitative
- aux 4 premiers du classement général
- à la première dame
- au premier de chaque classe
- à des Commissaires

La remise des prix se déroulera le samedi 25 Octobre 2014 à la fin du parc fermé sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS.

PALMARES

1970	JARRIER Robert – VINCENT	Alpine
1971	DEPAILLER Patrick – VASSET Bernard	Alpine
1972	VERDIER Bernard – VASSET Bernard	Alpine
1973	CHARRIERE Roland - CHOUVEL Chantal	Alpine
1974	CLARR Jean-Louis - FAUCHILLE J.François	Opel Kadett
1975	FREQUELIN Guy – DELAVAL Jacques	Alfa Roméo
1976	DARNICHE Bernard – MAHE Alain	Lancia Stratos
1977	DUBESSAY Bernard – BAN'S	Porsche
1978	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1979	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1980	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1981	TOUREN Philippe – ALRIC	R5 Turbo
1982	SAU Gilbert – ALBIS	R5 Turbo
1983	DE MEYER Dominique – OCCELLI Bernard	R5 Turbo
1984	BOUSCARY Bruno – GUERIN Bruno	R5 Turbo
1985	SERPAGGI Alain – LELIEVRE	R5 Turbo
1986	DE MEYER Dominique – CHAMPEAU	Maxi 5 Turbo
1987	PRADELLE Gérard – ROUSSEL	Peugeot 205 GTI
1988	ODDOUX William – KOLLEFRATH	Sierra Cosworth
1989	TASSO Jacques – RANCHOUX Michèle	Sierra Cosworth
1990	TASSO Jacques – RANCHOUX Michèle	Sierra Cosworth
1991	EGAL Jean – FREDOUELLE	Sierra Cosworth
1992	LAGORSSE Bernard – USAI	Porsche
1993	GRANDJEAN François – MAUFFREY	BMW M3
1994	SIROT André – ADAM	Peugeot 309 S16
1995	CHAMPEAU Jean-Pierre – ARCHER Marc	Escort Cosworth
1996	DELAGE Hughes – ARCHER Marc	BMW M3
1997	POLO Sylvain – MONDESIR Gilles	Megane Maxi
1998	CUOQ Jean-Marie – CUOQ Alain	Clio Kit Car
1999	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	Megane Maxi
2000	ROURE Alain – LACHAND Marie	Porsche 911
2001	SIROT André – CHEZE	306 Kit Car
2002	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	306 Maxi
2003	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	Xsara Kit Car
2004	PEZZUTTI Yves – MICHEL René	Clio Maxi
2005	LANDON Jean-Pierre – SICARD Isabelle	306 Kit Car
2006	THUEL CHASSAIGNE Eric et Marjorie	BMW 318 Compact
2007	THUEL-CHASSAIGNE Eric et Marjorie	BMW 318 Compact
2008	SIROT André – NAVARRO Raphaël	Peugeot 206 RC
2009	VOUILLOZ Nicolas – KLINGER Nicolas	Peugeot 207 S2000
2010	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo KC
2011	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo KC
2012	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo S1600
2013	BERNARDI Nicolas – GORDON Fabrice	Peugeot 207 S2000

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DOME FOR
EZ

11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C. coefficient 3

24 et 25 Octobre 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Le 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des Monts Dôme reprend l'intégralité de la réglementation du 45ème Rallye National des Monts Dôme, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière.
Il est réservé aux voitures munies **d'un Passeport Technique Historique** (PTH).

PROGRAMME

- Vérifications Administratives et Techniques vendredi 24 Octobre 2014 de 18H00 à 21H15
  Vérifications Administratives et Techniques samedi 25 Octobre 2014 de 06H30 à 07H15
- Publication des équipages admis au départ samedi 25 Octobre 2014 à 07H45

Les voitures du Rallye V.H.C. partiront (la 1ère à 8h45), devant les voitures modernes

Article. 1 : Organisation

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 24 et 25 Octobre 2014, avec le concours des Associations Sportives du Comité Régional Automobile d'AUVERGNE et avec le patronage des Villes de THIERS et de COURPIERE, le

11ème Rallye National de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION des MONTS DOME

L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 256 en date du 09/09/2014.
Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° 31/R/N en date du 25/08/2014.

Comité d'organisation
Président : Jacques COURTADON
Membres : Gérard ARTHAUD - François CHASSAGNOL – Jean François CHAZOT - Etienne GARDETTE – Catherine PASTOREK – Jean Paul CHOUVEL

Secrétariat permanent : **A.S.A. DOME-FOREZ** 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Site : **www.asadomeforez.com**
Tél. 04 73 92 87 19 (HB) - 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83
Fax 04 73 90 82 09 - **e**-mail : domeforez@wanadoo.fr

1.1 Officiels

Idem Rallye National. Responsable Technique V.H.C. : Bernard COQUET (Lic. 1324)
L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye V.H.C.

1.2 Eligibilité

Le 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME compte pour :
- la Coupe de France des Rallyes VHC 2015 avec le coefficient 3.
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez.

Article.3 : Concurrents et Pilotes

3.1.5 Toute personne souhaitant participer au 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 13 octobre 2014 minuit :

A.S.A. DOME- FOREZ - 8 bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **20** voitures, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 90 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des Organisateurs	**350 euros**
- aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ	**320 euros**
- aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ	**335 euros**
- aux équipages dont le pilote est domicilié hors Départements : Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme	**330 euros**
b) sans la publicité facultative des Organisateurs	**700 euros**

Ce droit d'engagement **comprend** le buffet campagnard, au passage en parc de Thiers, pour l'équipage et deux membres d'assistance, ainsi que le pot d'accueil le vendredi soir.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Article 4 : Voitures et Equipement

4.1. - Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, I et J1 et possédant un Passeport Technique Historique.

.Les catégories sont les suivantes :

- Tourisme de série (T)
- Grand Tourisme (GT)
- Grand Tourisme Prototype (GTP)
- Course biplace (TSRC) immatriculée
- Tourisme de Compétition (CT)
- Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Tourisme spécial Groupe 5 (HST)

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, Sport Prototype et Course Biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes **H2** et **I** ne sont pas autorisées.

Définition des périodes de l'annexe K :

Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965	Période G1 : 1966 à 1969
Période G2 : 1970 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975	Période H2 : 1976
Période I : 1977 à 1981	Période J1 : 1982 à 1985	

Sont aussi autorisées les voitures **Classic de Compétition**.

4.3. - Assistance :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6 : Site et Infrastructure

6.1. - Description :

Le 11ème Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME reprend l'intégralité du parcours du 45ème Rallye National des Monts Dôme, soit 230,400 km.
Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,200 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 4 et 7	Vollore-Ville - L'Aire	13,950 km	3 fois
ES 2, 5 et 8	Les Mines - La Burie	14,700 km	3 fois
ES 3, 6 et 9	Chossière - Sapt	7,750 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. - Reconnaissances :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.
Les reconnaissances auront lieu exclusivement les 18, 19 et 24 Octobre de 08H00 à 20H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

Article 7 : Déroulement du Rallye

7.5. - Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 9: Classements

Il sera établi un classement **Scratch hors « Classic »**, avec les classements suivants pour les :
Catégories 1 et 1S confondues
Catégories 2 et 2S confondues
Catégories 3 et 3s confondues.
Catégories 4 et 4s confondues.
ainsi qu'un classement à l'**Indice de Performance.**

Les voitures « **Classic de Compétition** » feront l'objet d'un classement spécifique à part des VHC.

Article 10 : Prix et Coupes

Des **coupes** et des **lots d'orfèvrerie ou de coutellerie** récompenseront tous les équipages classés et présents lors de la remise des prix qui se déroulera le samedi 25 Octobre 2014, fin du Parc fermé, sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS.

Ville de Thiers
ENTIÈREMENT THIERS

PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

PALMARES Véhicules Historiques

2004	CHAMBON Frédéric – VOLCIC Franck	Porsche 911
2005	PAUGET Pascal – VERNE Arnaud	Porsche 911
2006	ALLIGIER Bruno – ELMALAN Dovy	Alpine 1600 SC
2007	ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A110
2008	ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A310
2009	DEES Bernard – MIRAMBEAU Daniel	Sunbeam Lotus
2010	DEPONS Dominique – BOURGOIN Jean	Ford Escort RS Gr.4
2011	MORIERE Gérard – GABELLA Odette	Porsche 911 SC
2012	SEVELINGE Jean-Charles – MAIN-DEBARD Hélène	Opel Kadett GTE
2013	PERRAUD Maurice – PASSEMARD Céline	Ford Escort RS2000